



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mercredi 25 mai 2022

**Présidence** : André ANTONINI

**Secrétaire de séance** : Claude ADAM

**Présents** : Francis BERNAVILLE - Olivier FREMIOT

**Absent excusé** : - Marcel CULEDDU

**Assiste** : Olivier FERNANDEZ

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Suivi Feuille de match informatisée (Fmi)

\*Résultat avec erreur ou manquant

\*Feuilles de matchs manquantes

\*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

\*Suspension terrain

\*Obligations clubs

\*Situation Financière des clubs

\*Retraits/Forfaits Généraux

## SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

**En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.**

**NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.**

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

### **Week-end des 7 et 8 mai :**

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 26 mai.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

08-mai

Seniors D2 Poule B

Champs 1 - Avon Us 2 **Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant. FM papier reçue**

08-mai

U16 D1

Ozoir 1 - Le Mee Sp. Sect Foot 1 **Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant. FM papier reçue**

<u>08-mai</u>	U16 D1	Briard S.C. 1 - Mitry Mory 1 <b>Aucune connexion de Mitry Avertissement</b>
<u>08-mai</u>	U18 D1	Gretz Tournan 1 - Quincy 1 <b>Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant.</b>
<u>08-mai</u>	U16 D3 Poule B	Champs 3 - Magny 1 <b>Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant. FM papier reçue</b>

### **Week-end des 14 et 15 mai :**

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 2 juin.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

<u>14-mai</u>	U14 D4 Poule B	Esbly 1 - Dammartin 2
<u>14-mai</u>	U14 D4 Poule D	Boissise Pringy Us 1 - Le Mee Sp. Sect Foot 2
<u>15-mai</u>	Seniors D3 Poule B	Magny 1 - Breuilleuse 1
<u>15-mai</u>	+45 Ans Groupe A	Villeparisis 21 - Brie Nord Es 21
<u>15-mai</u>	+45 Ans Groupe C	Courtry 21 - Vaires 21
<u>15-mai</u>	+45 Ans Groupe D	Isles Les Villenoy 21 - Lagny Messagers 22
<u>15-mai</u>	C.D.M. D2 Poule A	Croissy 5 - Nanteuil 5
<u>15-mai</u>	U16 D3 Poule C	Pontault Ums 2 - Torcy Val Maubuee 4

## **RESULTAT AVEC ERREUR OU MANQUANT**

### **Match 23737338 Esbly 1 – Dammartin 2 U14 D4B du 14/05/2022**

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de ESBL Y (23/05/2022) contenant la feuille de match de la rencontre citée en référence,

Considérant que la feuille de match est incomplète, seule la partie du club d'Esbly a été rempli  
Considérant que le score de la rencontre indiqué sur la feuille de match est de 10 buts à 0 en faveur de ESBL Y

La Commission demande au club de Dammartin de confirmer le score de la rencontre

### **Match 23737329 Esbly 1 – Changis 1 U14 D4B du 21/05/2022**

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de ESBL Y (23/05/2022) contenant la feuille de match de la rencontre citée en référence,

Considérant que la feuille de match est incomplète, seule la partie du club d'Esbly a été rempli  
Considérant que le score de la rencontre indiqué sur la feuille de match est de 9 buts à 2 en faveur de ESBL Y

La Commission demande au club de Changis de confirmer le score de la rencontre

### **Match 23670811 Nandy 1 – Fontainebleau RC 2 U18 D2C du 22/05/2022**

La Commission,

Après avoir pris note du courriel de FONTAINEBLEAU (23/05/2022) informant la Commission d'une erreur concernant le score de la rencontre citée en référence,

Considérant que le club de Fontainebleau indique à la Commission que le score était de 4 buts à 1 en faveur de Fontainebleau et non en faveur de Nandy

La Commission demande au club de Nandy de confirmer le score de la rencontre

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23661630	21/05/2022	U14	D1	CHAMPS 2	MITRY MORY 1
23737235	21/05/2022	U14	D4A	COURTRY 2	GOELLYCOMPA./MITRY 3
23706172	22/05/2022	CDM	D2B	PROVINS 5	GRETZ 5
23661968	22/05/2022	VETERANS	D1	VAUX ROCHETTE 11	SENART MOISSY 12
23662613	22/05/2022	VETERANS	D3C	ST GERMAIN 11	BOMBON 11
23701023	22/05/2022	+45 ANS	Gpe C	COURTRY 21	CHAMPS 21
23670812	22/05/2022	U18	D2C	VARENNES 1	AVON 1
23735593	22/0520/22	U16	D3E	GRETZ 2	FONTENAY 1

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23737531	14/05/2022	U14	D4D	BOISSISE 1	LE MEE 2
23706554	15/05/2022	CDM	D2A	CROISSY 5	NANTEUIL 5
23701106	15/05/2022	+45 ANS	Gpe D	ISLES LES VILLENNOY 21	LAGNY 22
23654025	17/05/2022	SENIORS	D2B	LOGNES 2	VAL DE France 2

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23670192	08/05/2022	U18	D1	GRETZ TOURNAN 1	QUINCY 1

*La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **GRETZ TOURNAN** et d'en attribuer le gain (3 points ; 3 buts) du match au club visiteur **QUINCY***

## REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS MATCHS SANS DATE DE JEU

### **Match 23661809 Breuilloise 5 – Isles les Villenoy 5 CDM D1**

Considérant que la rencontre programmée par la Commission le 19/05/2022 n'a pu avoir lieu en raison de l'avis de la Commission des Terrains et de l'état de ce dernier.

#### **REPRISE DU DOSSIER**

La Commission,

Considérant que le club de Breuilloise ne peut fournir un terrain de repli disposant d'un éclairage permettant le déroulement d'un match en nocturne,

Considérant que le terrain d'honneur du stade Jules LADOUMEGUE ne dispose pas d'éclairage,

Considérant qu'il est impératif que la rencontre soit jouée avant le 05/06/2022,

Par ces motifs, la Commission de modifier les modalités concernant le déroulement de la rencontre **Match le 1/06/2022 avec coup d'envoi de la rencontre à 19h45 sur le terrain d'honneur du stade Jules LADOUMEGUE à Brou s/ Chantereine.**

N°Match	Equipes	Catégorie/Compétitions	Dates	
			Ancienne	Nouvelle
<b>23714479</b>	<b>Emerainville 2 – Briard SC 2</b>	<b>Seniors D4C</b>	<b>01/05/2022</b>	<b>02/06/2022</b>
<b>23706221</b>	<b>Emerainville 5 – Verneuil 5</b>	<b>CDM D2B</b>	<b>01/05/2022</b>	<b>01/06/2022</b>

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres,

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres (sans horaire) :  
Au 01/06/2022 et 02/06/2022 pour les clubs ayant déjà des rencontres au 18/05 et 19/05/2022

Considérant que la Commission n'a pas eu de proposition de changement de date pour ces rencontres le 25/05/2022,

Considérant que les rencontres doivent être terminées pour 22 heures à Emerainville,

**Par ces motifs, la Commission planifie ces rencontres aux 01/06/2022 et 02/06/2022 à 20h.**

## COUPES

N°Match	Equipes	Tour	Catégorie Compétitions	Dates	
				Ancienne	Nouvelle
<b>24511000</b>	<b>Val de France/Esbly 1 - Vaux Rochette 1</b>	<b>1/2</b>	<b>U18 Coupe 77</b>	<b>-</b>	<b>02/06/2022</b>

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres.

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres (sans horaire):  
Au 02/06/2022

Considérant que la Commission n'a pas eu de proposition de changement de date pour cette rencontre le 24/05/2022,

**Par ces motifs, la Commission planifie la rencontre au 02/06/2022 à 20h00**

## Jeudi 26 mai 2022

### **Match 23655248 Thorigny FC 1 – Savigny FC 2 Seniors D3D du 26/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de THORIGNY pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au stade du Moulin à Vent au lieu du 26/05/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE SAVIGNY**

### **Match 23655429 St Germain Laval 1 – Gatinais VL 1 Seniors D3F du 26/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de ST GERMAIN LAVAL pour disputer la rencontre le 08/05/2022 à 15h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GATINAIS VL**

### **Match 23701034 Vaires 21 – FC Cosmo 21 +45 ANS Gr.C du 26/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 01/05/2022 au lieu du 26/05/2022

**Absence d'accord du club de FC COSMO, la rencontre reste maintenue au 26/05/2022**

**Match 23655250 Bussy 2 – Pontault UMS 2 Seniors D3D du 26/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 26/05/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS**

**Match 23662515 Pontault Portugais 12 – Val de l'Yerres 11 Vétérans D3B du 26/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE L'YERRES** pour disputer la rencontre le 25/05/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 9h30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE L'YERRES** pour disputer la rencontre le 19/05/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 9h30

**Absence d'accord du club de PONTAULT PORTUGAIS, la rencontre reste maintenue au 26/05/2022**

**Match 23653689 Pontault UMS 1 – Pontault Portugais 1 Seniors D1 du 26/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS**

**Match 23655068 Val de l'Yerres 1 – Breuilloise 1 Seniors D3B du 26/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE L'YERRES** pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 20h30 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BREUILLOISE**

**Match 23661295 Goellycompans/Mitry 2 – Champs 3 U14 D3A du 21/05/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GOELLYCOMPANS/MITRY** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 15h30

**Accord de la Commission**

**Match 23654138 Savigny 1 – Boissise 1 Seniors D2C du 26/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 20h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE SAVIGNY**

**Match 23714346 St Thibault FC 3 – Val d'Europe 3 Seniors D4B du 26/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au lieu du 26/05/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST THIBAULT FC**

**Match 23654979 Meaux ADOM 2 – St Mard 1 Seniors D3A du 26/05/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre à 16h00 au stade Corazza (N°3) au lieu de 15h00 au stade du Respect

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST MARD**

Demande de modification d'installation par courriel du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre sur les installations du club de **ST MARD**

**Accords des 2 clubs pour match à 15h00,**

**Accord de la Commission**

**Week-end du 28 et 29 mai 2022**

**Match 23661121 Combs 1 – Avon US 1 U14 D2C du 28/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 21/05/2022 au lieu du 28/05/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 16/04/2022 au lieu du 28/05/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVON**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 au lieu du 28/05/2022

**En attente accord du club de AVON**

**Match 23737254 Villeparisis 3 – Othis 1 U14 D4A du 28/05/2022**

Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 ou le 07/05/2022 au lieu du 28/05/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS**

**Match 23735883 Varennes 1 – Ol. Loing 1 U16 D3F du 29/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL. LOING** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 19h30 au lieu du 29/05/2022 à 15h00

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VARENNES**

**Match 23703859 Villenoy 12– Jouarre 11 Vétérans D4A du 29/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 01/06/2022 au lieu du 29/05/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VILLENOY**

**Match 23737535 Hericy 1 – Boissise 1 U14 D4D du 28/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE** pour disputer la rencontre le 01/06/2022 à 18h30 au lieu du 28/05/2022 à 15h30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY**

**Match 23701411 Bagneaux Nem. 21 - Avonnaise 21 VET+45 G du 29/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 20H30 au lieu du 29/05/2022 à 9H30

**En attente accord du club de AVONNAISE US FOOT**

**Match 23661644 Longueville/Provins 1 – Champs 2 U14 D1 du 28/05/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS**

**Match 23661647 Bussy 2– Cesson VSD 1 U14 D1 du 28/05/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h30

**En attente accord du club de CESSON VSD**

**Match 23670470 Bussy 2– Val d'Europe 1 U16 D2B du 28/05/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

**En attente accord du club de VAL D'EUROPE**

**Match 23701051 Quincy 21 – Lagny 21 VET+45 C du 29/05/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 01/06/2022 à 20H00 au lieu du 29/05/2022 à 9H30

**En attente accord du club de LAGNY MESSAGERS**

**Match 23734888 Annet/St Thibault 1 – Meaux ADOM 2 U16 D3A du 28/05/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ANNET** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

**En attente accord du club de MEAUX ADOM**



**Match 23701231 Othis 21 – Fontenay/Verneuil 21 +45 ANS Gpe E du 29/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de FONTENAY TRESIGNY pour disputer la rencontre le 01/06/2022 au lieu du 29/05/2022

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE OZOIR**

**Match 23701050 Courtry 21 – Varredes 21 +45 ANS Gpe C du 29/05/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VARREDES pour disputer la rencontre le 01/06/2022 à 20h30 au lieu du 29/05/2022 à 9h30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COURTRY**

**Week-end du 4 et 5 juin 2022**

**Extrait RSG District 2021/2022**

**Titre III – Les Compétitions**

**« ... Article 10 – le Calendrier**

***(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »***

**Match 23701417 Avonnaise 21 – Bocage Amicale 21 VET+45 G du 05/06/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de AVONNAISE US FOOT pour disputer la rencontre le 03/06/2022 à 20H00 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

**En attente accord du club de BOCAGE AMICALE**

**Demande annulée suite au forfait du club d'AVONNAISE**

**Match 23701414 Fontainebleau 21 – Moret Veneux Sab 21 VET+45 G du 05/06/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de FONTAINEBLEAU pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 19H30 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

**Accord du club de MORET VENEUX SAB.**

**Dossier en cours d'examen**

**Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de POMMEUSE pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR**

**Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'AVON pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

**Accord du club de JOUY YVRON**

**Dossier en cours d'examen**

**Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'AVON pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

**Accord du club de LOGNES**

**Dossier en cours d'examen**

**Match 23661277 Courtry 1 – St Pathus 1 U14 D3A du 04/06/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COURTRY pour disputer la rencontre le 11/06/2022 au lieu du 04/06/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COURTRY pour disputer la rencontre le 26/05/2022 au lieu du 04/06/2022

### **DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 24/05/2022 à 18h30 au lieu du 04/06/2022 à 15h30

### **DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST PATHUS**

### **Match 23737220 Val d'Europe 3 - Courtry 2 U14 D4A du 04/06/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 11/06/2022 au lieu du 04/06/2022

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION, pas de report après la dernière journée de Championnat.**

### **Club de SERVON**

Considérant le problème d'occupation rencontré par le club de Servon FC le 05/06/2022.

Considérant qu'il y a 3 matchs prévus le dimanche matin sur le même terrain.

Considérant que la rencontre CDM R1 Servon 5 – Ivry Desportiva 5 est prioritaire.

Considérant que pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat, le même jour à l'heure officielle.

La Commission demande au club de Servon de fournir un terrain de repli pour les rencontres listées ci-dessous :

Vétérans D4B Servon 11 – Mormant FC 11

+45 Ans Gpe E Servon 21 – Ozoir 21

A défaut de terrain de repli, la ou les rencontres pourraient être inversées.

**Dossier en cours d'examen**

### **Match 23735624 Savigny FC 3 – Fontenay Tre. 1 U16 D3D du 05/06/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 04/06/2022 à 18H00 au lieu du 05/06/2022 à 13H00

**En attente accord du club de FONTENAY**

**Dossier en cours d'examen**

### **Match 23670034 Gretz Tournan 1 – Montereau 1 U16 D1 du 05/06/2022**

Demande de modification de date par courriel du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 26/05/2022 au lieu du 05/06/2022

**En attente accord du club de GRETZ TOURNAN**

**Dossier en cours d'examen**

### **Match 23661457 Moret-Veneux 1 – Dammarie 2 U14 D3C du 04/06/2022**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET-VEVEUX** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15h30

**En attente accord du club de DAMMARTIE FC**

**Dossier en cours d'examen**

### **Match 23660769 Trilport 1 – Dammartin CS 1 U14 D2A du 04/06/2022**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN CS** pour disputer la rencontre le 30/05/2022 à 19h00 au lieu du 04/06/2022 à 15h30

**En attente accord du club de TRILPORT**

**Dossier en cours d'examen**

### **Match 23700878 Othis 22 – Brie Nord 21 VET+45 A du 05/06/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 02/06/2022 à 20H30 au lieu du 05/06/2022 à 9H30

**Accord du club de BRIE NORD**

**Dossier en cours d'examen**

## **SUSPENSION DE TERRAINS**

**Club de Melun FC:**



**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 30/03/2022,**

« ... Match 23654127

**Melun FC 3 – Bagneaux Nemours 3**

**Seniors D3C du 27/03/2022**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 28/03/2022 à :

(.../...)

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension de terrain, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 01/04/2022 à l'équipe SENIORS 3 du FC MELUN pour acte de brutalité envers officiel, envahissement de terrain en vertu des articles 13 et 2.1.b du Règlement Disciplinaire du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football ... »

La Commission informe le club de FC MELUN que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

**Melun FC 3 – Boissise Pringy 1 du 29/05/2022 (sous réserve de la procédure disciplinaire en cours)**

Le club de MELUN FC se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC MELUN

« 40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

**Club de Bagneaux Nemours:**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 22/04/2022,**

« ... Match 23669991

**Bagneaux Nem. 1 – Melun 2**

**U16 D1 du 20.02.2022**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

**La Commission inflige une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes à l'équipe U16 D1 de Bagneaux Nemours pour envahissement de terrain, coups sur joueurs et dirigeant et comportement inapproprié et excessif du gardien du stade et de son fils. (.../...) ...»**

La Commission informe le club de BAGNEAUX NEMOURS que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

**Bagneaux Nemours 1 – Gretz Tournan 1 du 22/05/2022**

Considérant que le club de Bagneaux Nemours n'a pas fourni de terrain de repli pour cette rencontre, Par ces motifs,

**La Commission décide match perdu par pénalité à Bagneaux Nemours (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à Gretz Tournan (3 points ; 0 but).**

**Bagneaux Nemours 1 – Quincy 1 du 26/05/2022**

Considérant que le club de Bagneaux Nemours ne dispose pas de terrain de repli,

Par ces motifs,

La Commission décide d'annuler la rencontre du 26/05/2022

Le dossier sera étudié lors de la prochaine réunion de la Commission

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Bagneaux Nem.

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

## **OBLIGATIONS**

**La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,**

**Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :**

**Extrait RSG District 2021/2022**

**CHANGIS (518219)**

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **CHANGIS** évolue en Seniors D2A,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

ou

• **+ 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)**

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

**2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.**

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe Seniors 2 (D3C) en date du 14/04/2022 (voir PV)

• Considérant que le club de **CHANGIS** se doit d'inscrire **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

Considérant que le club de **CHANGIS** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

**Dit que l'équipe Seniors 1 de CHANGIS est classée dernière de son groupe Seniors D2A et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.**

**Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre CHANGIS sont annulés.**

*L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.*

- **Concernant la rencontre du 26/05/2022, Changis 1 – Le Pin Villevaudé, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour le 24/05/2022 au plus tard, leurs accords pour le déroulement de la rencontre, en l'absence de ces accords la rencontre sera annulée.**

**Considérant que le club de Le Pin Villevaudé n'a pas transmis son accord pour le déroulement de la rencontre, celle-ci est annulée**

- **Concernant la rencontre du 29/05/2022, Goellycomrans 1 - Changis 1, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour le 26/05/2022 au plus tard, leurs accords pour le déroulement de la rencontre, en l'absence de ces accords la rencontre sera annulée.**
- **Concernant la rencontre du 05/06/2022, Changis 1 – Trilport 1, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour le 020/6/2022 au plus tard, leurs accords pour le déroulement de la rencontre, en l'absence de ces accords la rencontre sera annulée.**

## **FERMETURE DE TERRAINS**

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 :  
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

### **Club de BRIE FC :**

Stade Municipal de Cregy les Meaux fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 01/04/2022.

**Les rencontres à 11 à domicile du club de BRIE FC jusqu' à la fin de saison, se dérouleront au stade municipal de Poincy.**

### **Clubs de COMBS LA VILLE CA er REUNIONNAIS DE SENART :**

Stade A. Mimoun fermé le dimanche 1<sup>er</sup> mai, dimanche 8 mai et jeudi 26 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., le club de COMBS CA doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

## **RETRAITS/FORFAITS GENERAUX**

### **Extrait RSG District 2021/2022**

#### **Titre III – Les Compétitions**

##### **« ... Article 23. - Les Forfaits.**

*Article 23.6– Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait*

*général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.*

*Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité ... »*

**POMMEUSE 1**

**U16 D3C**

**BAGNEAUX NEMOURS 2**

**U16 D3F**

**VARENNES 1**

**U16 D3F**